



le risque de prédation et en augmentant le succès de la recherche de nourriture.

L'optimisme n'est pourtant pas de mise si l'on met ces résultats en regard des nombreux indicateurs d'effets négatifs. Néanmoins, des études portant sur le long terme sont nécessaires pour dresser un bilan rigoureux et objectif. De tels travaux permettront de décrire et quantifier les modifications des interactions (trophiques, compétitives, etc.) au sein des communautés d'espèces, et ainsi de prédire l'impact sur le fonctionnement des écosystèmes et les trajectoires évolutives que vont emprunter les espèces, trajectoires dont certaines peuvent mener à l'extinction...

QUELS REMÈDES ?

Même si l'on ne connaît pas encore bien l'étendue des bouleversements dans les écosystèmes soumis à la pollution lumineuse, les altérations observées sont à présent si nombreuses qu'une concertation entre décideurs, législateurs, scientifiques et citoyens devient indispensable.

En France, l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN) milite depuis 1999 pour le respect de la nuit et de l'environnement nocturne. Elle a joué un rôle primordial pour faire évoluer la législation française relative à l'éclairage nocturne (Grenelle de l'Environnement, loi sur la transition énergétique, loi de reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages). L'éclairage public faisant partie de la compétence de police du maire, c'est à lui

d'ajuster la durée, l'intensité et la qualité de la lumière artificielle nocturne et ce, même en cas de délégation de l'éclairage à un syndicat d'énergie (article L.2212-1 du code général des collectivités territoriales).

Les maires disposent de plusieurs leviers pour limiter la pollution lumineuse. Des centaines de communes programment leur éclairage public afin de l'éteindre une bonne partie de la nuit, période pendant laquelle les activités humaines et le besoin en lumière sont moindres. Ces communes peuvent bénéficier d'un label « villes et villages étoilés » indiquant une vraie réflexion locale sur les nuisances lumineuses.

Un éclairage mieux conçu contribue également à une limitation de la pollution lumineuse. Nous avons tous en mémoire les lampadaires « boules » qui dissipent l'essentiel de la lumière produite vers le ciel et non vers la chaussée. L'éclairage public a été repensé, avec des réflecteurs et des formes de lampadaire qui concentrent le flux lumineux sur la zone utile, mais des milliers de points lumineux restent encore à moderniser. Par ailleurs, l'essor des LED dans l'éclairage public a des effets pervers. D'une part, certaines communes profitent des économies d'énergie associées pour augmenter le nombre de points d'éclairage. D'autre part, on l'a vu, l'émission des LED utilisées a souvent une part importante de lumière bleue qui altère la sécrétion de mélatonine : des LED produisant une lumière plus chaude (orange-ambree) sont à privilégier.

Il est aussi possible de coordonner des actions à une échelle spatiale supérieure. Les premières mesures de réduction à une grande échelle de la pollution lumineuse ont été mises en œuvre afin de garantir le fonctionnement correct de certains observatoires astronomiques. C'est ainsi que la première réserve internationale de ciel étoilé (RICE) a été inaugurée en 2007 au Canada, près de l'observatoire du Mont-Mégantic. Cela s'est traduit par une réduction drastique des niveaux de la lumière artificielle nocturne dans les 25 communes autour de l'observatoire. En France, deux réserves ont été créées avec le même objectif (pic du Midi de Bigorre, en 2013, et parc national des Cévennes, en 2018). Enfin, ces dernières années, des travaux ont été menés autour du concept de « trame noire » afin d'identifier et maintenir un réseau écologique « refuge » caractérisé par son obscurité pour les animaux nocturnes.

Ainsi, il existe des solutions au problème de la pollution lumineuse, problème dont l'ampleur se révèle de plus en plus importante. Moyennant quelques efforts, il est possible de maintenir une nuit noire et réduire les effets néfastes de la lumière artificielle nocturne. ■

BIBLIOGRAPHIE

E. Desouhant et al., **Mechanistic, ecological, and evolutionary consequences of artificial light at night for insects : Review and prospective**, *Entomologia Experimentalis et Applicata*, vol. 167, pp. 37-58, 2019.

F. Falchi et al., **Light pollution in USA and Europe : The good, the bad and the ugly**, *Journal of Environmental Management*, vol. 248, 109227, 2019.

A. C. S. Owens et al., **Light pollution is a driver of insect declines**, *Biological Conservation*, vol. 241, article 108259, 2019.

T. W. Davies et T. Smyth, **Why artificial light at night should be a focus for global change research in the 21st century**, *Global Change Biology*, vol. 24, pp. 872-882, 2018.

F. Falchi et al., **The new world atlas of artificial night sky brightness**, *Science Advances*, vol. 2, e1600377, 2016.

K. J. Gaston et al. (dir.), **The biological impacts of artificial light at night : From molecules to communities**, numéro thématique de *Philosophical Transactions of the Royal Society B*, vol. 370, n° 1667, 2015.